



DG Éducation et culture

Programme «Jeunesse en action»



Programme Européen Jeunesse en Action 2007-2013 Jeunesse pour l'Europe

JEUNESSE POUR LA DEMOCRATIE

Action 1.3 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour les jeunes de 13 À 30 ans

Pour soutenir et d'améliorer la participation des jeunes à la vie démocratique de leur communauté locale, régionale, nationale et international.

Le projet

- Il doit permettre de créer de nouveaux réseaux (diversité d'acteurs), et de mettre en commun, au niveau européen, des idées, des expériences, des méthodologies tirées de projets ou d'activités réalisés au niveau local, régional, national ou européen.
- Les méthodes utilisées et les activités proposées doivent permettre l'implication des jeunes participants dans les différentes étapes du projet et d'amorcer un dialogue entre le jeunes et les décideurs.
- Il doit avoir un impact fort et à long terme, notamment au niveau local.

Critères

- Cette action s'adresse aux jeunes, aux associations et aux collectivités territoriales
- Le projet est élaboré dans le cadre d'un partenariat local (minimum deux partenaires par pays) et européen (minimum deux pays "Programme") et doit réunir au moins 16 jeunes de 13 à 30 ans.
- Un projet de 3 à 18 mois (y compris la durée de la préparation, réalisation, évaluation et valorisation du projet)

Une thématique claire et d'intérêt commun

- Le projet doit avoir une thématique claire que les porteurs de projet souhaitent explorer ensemble et qui contribuera à la sensibilisation des jeunes participants au contexte européen dans lequel ils vivent.
- Le thème choisi doit permettre aux partenaires et jeunes impliqués de mener une réflexion sur la participation des jeunes dans les instances démocratiques et ses enjeux ou de faire l'expérience d'une citoyenneté politique active.

Les pays participants

- Les 31 pays « Programme » : *les 27 Etats membres de l'Union Européenne* (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; *les pays de l'Espace économique européen* (Islande, Liechtenstein, Norvège) ; *le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne* (Turquie).

Financement

- Une subvention du PEJA de 50 000 € maximum. Elle couvre jusqu'à 75 % des frais réels pour la mise en œuvre du projet ((hébergement, restauration, préparation des activités...)).
- Autres sources : autofinancement, cofinancements...

-
- Le PEJA s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participants au Programme. Aucune condition de formation ou de diplôme n'est exigée. Priorité est donnée aux « jeunes avec moins d'opportunités ».
 - Le PEJA soutient des projets se déroulant en dehors du cadre scolaire ou de la formation professionnelle.
 - Le PEJA c'est aussi les échanges de jeunes pour les 13-25 ans, les initiatives de jeunes nationales et transnationales pour les 15-30 ans, les le service volontaire européen pour les 18-30 ans, les séminaires nationaux et européens pour les 15-30 ans, les activités de soutien, de formation et de mise en réseau pour les animateurs et structures de jeunesse.

Les jeunes, acteurs et ressources dans l'espace public

Deux municipalités, française et italienne, en lien étroit avec des associations locales, ont recueilli, auprès de jeunes européens déjà inscrits dans des instances locales, leur diagnostic et leur expertise sur la participation des jeunes. A partir de la confrontation de leurs expériences et de la rencontre avec des décideurs et de techniciens spécialistes, le projet avait comme objectif de proposer un espace d'information, de réflexion collective sur leurs constats, leurs besoins en termes de participation et de coproduction de propositions. Ces propositions visaient à améliorer, développer les dispositifs existants, voire créer de nouvelles formes, afin que tous les jeunes sans distinction puissent devenir de véritables ressources dans l'espace public et acteurs des dispositifs dont ils sont les destinataires.

Les instances de la jeunesse revisitées par l'œil interpellateur des jeunes

Des jeunes et des associations de France et de Turquie ont mis en place un projet Jeunesse pour la Démocratie car ils souhaitaient explorer ensemble l'idée de l'exercice de leur citoyenneté, à travers leur participation aux instances de représentativité de la jeunesse, au niveau local, régional et européen. Après avoir cerné à travers leurs expériences, vécus et échanges, la notion de participation active, ils ont proposé des recommandations concrètes améliorant leur représentativité et facilitant leur implication et l'exercice de leur citoyenneté en interpellant notamment les élus. Ce projet s'est décliné en plusieurs temps : une rencontre préparatoire suivie d'un forum et de moments de restitution dans les lieux de vie des jeunes et la création d'outils de valorisation (spectacle forum, fascicule et film) par les jeunes afin de diffuser au maximum les enseignements tirés de cette expérience au niveau local et européen.

Forum pour la participation des jeunes

Des associations françaises et allemandes, rencontrées dans le cadre d'une visite de faisabilité, ont décidé de collaborer ensemble afin de donner une plus value européenne à leurs initiatives locales. Ce partenariat a pris la forme d'un projet Jeunesse pour la démocratie, qui s'est déroulé en plusieurs phases. La première étape s'est déroulée simultanément dans les deux pays avec l'organisation de forums régionaux rassemblant des jeunes et de nombreux acteurs locaux (écoles, Mairie, associations). Ainsi, les jeunes participants ont pu échanger directement avec les décideurs et experts présents et envisager ensemble des initiatives concrètes à développer. La deuxième phase s'est développée autour du suivi et de la mise en place des initiatives proposées. Les jeunes français et allemands se sont rencontrés afin d'échanger et de confronter leurs propositions, et d'aboutir à des projets concrets (mise en place d'un conseil de jeunes, groupes de travail, séminaires) ensuite mis en œuvre au niveau local, avec le soutien des associations et autres acteurs impliqués.

Prends la parole !

Des collectivités locales françaises (conseil général) et italiennes (3 communes) ont monté en partenariat avec des associations un projet visant à promouvoir la participation active des jeunes, y compris ceux avec moins d'opportunités, dans la vie publique. Ce projet s'appuie sur des groupes de jeunes qui sont impliqués aux différentes étapes du projet (création et animation du réseau, recherche, planification) mais vise à associer un nombre croissant de jeunes et d'élus municipaux afin d'ouvrir de nouvelles pistes de collaboration entre les jeunes et les institutions publiques. Ce projet s'articule autour de différents temps forts : réunions, formations, conférences, ateliers, qui permettront aux participants d'améliorer leurs connaissances des mécanismes de démocratie représentative, et de faire l'expérience des différentes façons d'être actifs dans la vie publique et dans le processus de prise de décision. A la fin du projet, les groupes de jeunes français et italiens devaient se retrouver à Bruxelles lors de la semaine européenne de la Jeunesse, afin de partager et d'enrichir leurs expériences en s'inspirant des bonnes pratiques locales.

La démarche à suivre

Qui peut présenter un dossier ?

Les dossiers peuvent être déposés par un groupe de jeunes informel, par toute organisation ou association à but non lucratif ayant son siège dans un des pays "Programme", par un organisme public local, régional ou national s'occupant d'animation de jeunesse.

- Un des groupes coordonnera le projet et posera la candidature au nom de l'ensemble des partenaires auprès de son Agence nationale.

Une information, un conseil ou une aide dans le montage de votre projet ?

- A l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action (Afpeja),
- Dans les Directions Régionales et Directions Départementales Jeunesse et Sports (DRDJS et DDJS) auprès des correspondants PEJA
- Dans tout le réseau des relais PEJA

Comment déposer son dossier ?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l'Afpeja : www.jeunesseenaction.fr
- Si le groupe coordinateur est français, envoyer, par courrier, la demande de subvention à l'Afpeja et une copie au correspondant régional PEJA de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports (DRDJS) de votre région.

Quand déposer son dossier ?

- 5 dates limites de dépôt : 1^{er} Février, 1^{er} Avril, 1^{er} Juin, 1^{er} Septembre, 1^{er} Novembre.
- Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
Etablissement public du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
11 rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roi France
Tél. : + 33 (0)1 39 17 27 70 - Fax : + 33 (0)1 39 17 27 57
Web : www.jeunesseenaction.fr

